



ATELIER DE FORMATION: La prévention des risques

DATE : 25 novembre au 6 décembre 2013

LIEU : Tunisie

ORGANISATEUR : Ecole du Patrimoine Africain (EPA)

PARTENAIRES : Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF), Centre de patrimoine mondial de l'UNESCO, Ministère de la Culture de la Tunisie

FINANCEMENT : Ministère des affaires étrangères de Norvège, Fonds pour le patrimoine mondial africain

1-Contexte

Lancé le 03 mai 2006, le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) a été créé pour assister les Etats africains à améliorer la conservation de leur patrimoine culturel et naturel, conformément aux dispositions de la Convention du patrimoine mondial. En conformité avec la Convention du Patrimoine Mondial, le second cycle de rapports périodiques pour la région Afrique a eu lieu en 2009-2011. Le rapport périodique a identifié quatre domaines prioritaires à aborder dans la région à savoir :

- i. Engagement des communautés et avantages du patrimoine mondial ;
- ii. Reconnaissance, formalisation et documentation des systèmes de gestion traditionnels ;
- iii. Patrimoine mondial et besoins de développement ;
- iv. Patrimoine mondial dans les zones de conflit et post-conflit.

L'AWHF, en relation avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCROM, l'Ecole du Patrimoine Africain, le Centre pour le Développement du Patrimoine en Afrique (CHDA) et la Fondation Nordique du Patrimoine Mondial (NWHF), a développé un programme de mise en œuvre pour commencer à aborder les domaines prioritaires identifiés dans le rapport périodique. Le programme comprend plusieurs activités dont un atelier de formation sur la prévention des risques.

Les biens du patrimoine sont de plus en plus exposés à différentes menaces, tels que les incendies, les inondations, les catastrophes naturelles, le vandalisme en situation d'instabilité politique ou de conflits armés etc. Il y a eu une prise de conscience sur le manque de capacité à faire face aux risques, à la fois comme une menace pour les biens patrimoniaux au niveau du site et au niveau régional. Cet atelier de formation se tiendra sur un site spécifique et visera à renforcer les capacités et les connaissances des praticiens du patrimoine, des professionnels des risques et catastrophes et des communautés sur la prévention des risques et les mécanismes de protection, de conservation et de gestion des biens du patrimoine mondial culturel.

Ce projet francophone est mis en œuvre par l'EPA.

2- Objectifs du projet

- L'objectif principal de l'atelier de formation est de donner un aperçu des différents aspects de la gestion des risques de catastrophes pour les biens du patrimoine culturel. En particulier, la formation permettra aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour:
 - Entreprendre une évaluation intégrée des risques en analysant la vulnérabilité du patrimoine culturel aux risques de catastrophes;
 - Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des risques pour le patrimoine culturel qui correspondent aux outils de planification locale et régionale et aux politiques et plans de gestion des catastrophes;
 - Développer un système intégré de gestion des risques de catastrophe pour le patrimoine culturel, en y intégrant la prévention et atténuation des risques, les interventions en cas d'urgence et le relèvement en cas de catastrophe.
- Consolider le réseau de professionnels et membres de la communauté qui sont capables de traiter *in situ* les défis à la prévention et à la gestion des risques sur les biens du patrimoine mondial.

3- Résultats attendus

- Les participants ont acquis une expérience et des connaissances sur les divers aspects de la gestion des risques et catastrophes pour des biens patrimoniaux.
- Un réseau de communication et d'échange professionnel est créé pour les professionnels et les dépositaires locaux du patrimoine

4-Programme

Le projet se déroulera sur deux semaines (14 jours) et sera organisé comme suit :

- Soutien académique aux participants pour les aider à élaborer des plans de gestion des risques pour le patrimoine culturel dans leur propre pays;
- Champ d'apprentissage basé sur des visites et des démonstrations pratiques sur un bien du patrimoine mondial;
- Discussions et présentations individuelles / de groupe - pour apprendre les principes et les savoir-faire pour la gestion des risques et des catastrophes en tenant compte des normes de conservation des valeurs du patrimoine culturel

5-Langue de travail

La langue de travail est le Français.

6-Participants

Les candidatures féminines et celles des membres de communautés sont à encourager.

15 participants seront sélectionnés pour prendre part à l'atelier. Les participants doivent être affiliés à un bien du patrimoine mondial. Les participants peuvent inclure des gestionnaires de sites, les membres de la communauté, et d'autres professionnels (pas nécessairement dans le secteur du patrimoine). La candidature est ouverte aux ressortissants de tous les pays africains.

Les femmes et les membres de la communauté qui remplissent les critères de sélection sont vivement encouragés à postuler.

7-Dossier de candidature

La sélection sera basée sur les éléments suivants :

- Le formulaire de demande d'inscription dûment rempli ;
- Une lettre de recommandation du Directeur du patrimoine ou de l'autorité de tutelle du pays de provenance du candidat ;
- Une brève description (2-3 pages) du bien du patrimoine mondial auquel le candidat affilié. Le document comprendra les informations suivantes : contexte historique et géographique du bien, état de conservation, risques et dommages affectant le bien, mesures prises.

8-Date limite

Le dossier de candidature complet doit parvenir à l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) au plus tard le 11 Octobre 2013 **par courrier électronique aux adresses suivantes :**

Email: rodrigue.kessou@epa-prema.net avec copie à epa@epa-prema.net, victoire.adegbidi@epa-prema.net et PamelaM4@awhf.net

Merci d'envoyer obligatoirement les dossiers électroniques simultanément aux adresses e-mails ci-dessus.